

INTERIEUR.

Le bruit s'est répandu ici il y a deux jours, que le... Barradas avait été fait prisonnier ou tué par Santa Anna...

La barque Warren, de Thomastown, étant mouillée Samedi dernier vis-à-vis le fort Jackson...

Nouvelles-Orléans, 1er Octobre.

Un article extrait des journaux anglais, et qu'on trouve dans notre feuille de ce jour sous la rubrique "l'Espagne et le Mexique" excitera, à ce que nous pensons...

Nouvelles d'Europe.

NEW-YORK, 8 Septembre. Par le navire Columbia, cap. Delano, arrivé hier de Londres, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 31 Juillet.

POSSESSIONS PORTUGAISES.

(Extrait des journaux de Londres du 31 Juillet.) Une sorte d'insurrection a eu lieu parmi les militaires à St-Michael; les communications avec Terceira ont sans doute contribué à cette explosion...

L'ESPAGNE ET LE MEXIQUE.

Le Courier de Londres, du 31 Juillet, dit que, la veille, plusieurs gentlemen de la cité avaient eu une entrevue avec lord Aberdeen...

RUSSIE.

AUTRE VICTOIRE.

St Pétersbourg, 15 Juillet. Avant hier, l'anniversaire de la naissance de S. M. l'impératrice fut célébré, comme d'ordinaire, par un service divin et par toutes les démonstrations de respect public et d'attachement.

FRANCE.

(Extrait de la Gazette) Paris, 28 Juillet.

Nous trouvons dans un journal le paragraphe suivant: "Mahmoud, dit-on, a rejeté le Protocole du 22 Mars, comme il avait rejeté toutes les autres propositions qui lui ont été faites..."

ANGLETERRE.

Londres, 30 Juillet.

Le contenu des journaux du continent reçus ce matin, nous porte à penser que l'on doit s'attendre, et peut-être dans quelques heures, à recevoir du théâtre de la guerre des rapports de la plus haute importance...

nouvelles du ter. courant, qui annonçaient que le corps de réserve d'Andrinople avait reçu l'ordre du Sultan de se porter immédiatement sur Choumla. On disait aussi, à cette date, que le Sultan allait se mettre de suite en campagne...

Une feuille d'Irlande, le Dublin Evening Mail, contient le récit suivant: "Dans la nuit du 23 du mois dernier, il s'est formé, près de Bullihain, comté de Monaghan, un grand rassemblement de ribbons, accompagné de femmes et d'enfants..."

Le capitaine Jennison, magistrat résident, se dirigea, à la tête d'un petit détachement d'agents de police, sur le lieu du rassemblement, et somma les ribbons de se disperser. Ces désespérés le mirent au défi; il fut, en conséquence, obligé de lire le Riot-Act, et d'ordonner aux agents de police de faire feu.

Deux vaisseaux de guerre russes, récemment arrivés de la Méditerranée à Portsmouth, ont mis à la voile de ce port le 8 juillet, se dirigeant à l'est.

FEUILLETON.

Les acteurs français sont partis mardi (2 Septembre) pour Philadelphie, où ils vont donner quelques représentations au théâtre de Chestnut-street. On dit qu'ils iront peut-être ensuite à Baltimore; il faut espérer qu'ils ne retourneront pas à la Nouvelle-Orléans sans venir nous faire leurs adieux...

Un Français, par suite de brouillerie de ménage, étant venu chercher à New-York l'oubli des traits que lui a faits sa tendre moitié, s'est mis dès le soir même de son débarquement dans une violente colère contre un nègre qui lui cria à tue-tête, hot corn.

La monomanie du suicide fait des progrès effrayants. On rapporte que M. L... ayant raconté à son portier, en rentrant chez lui, la manière dont M. Richebraque avait mis fin à ses jours, cet homme répondit qu'il avait bien fait. Lui-même sortit bientôt après de la maison, et on l'a retrouvé noyé.

La dame à tête de cochon et son page. France le conte d'une femme à tête de pourceau ou à tête de mort, mais qui pensait ce peu d'agrément de sa personne par une fortune de quelques millions. Lorsque les amateurs des richesses de la dame se sont présentés pour biguer sa main et sa dot, ils ont reconnu qu'on les avait mystifiés.

Le contenu des journaux du continent reçus ce matin, nous porte à penser que l'on doit s'attendre, et peut-être dans quelques heures, à recevoir du théâtre de la guerre des rapports de la plus haute importance...

Depuis plusieurs jours que ce spectacle est donné aux sockneys ou au public, badauds de Londres, on se perdait en conjectures pour savoir ce que pouvait être cette dame à tête de cochon, et dans quelle classe de la zoologie on pouvait la ranger.

s'est dirigé vers le bureau de police de Union-Hall, en s'écriant qu'il allait demander justice. Une foule immense l'a suivi jusqu'à ce Tribunal; mais très peu de curieux ont été admis dans l'intérieur.

Les journalistes des tribunaux anglais, toujours à leur poste comme leurs confrères de Paris, se sont empressés d'écrire sur leurs tablettes, les détails d'une scène vraiment curieuse. Le pauvre pygmée, dont la tête ne dépassait pas le bureau du magistrat, et qui, pour se faire voir et entendre, se dressait sur la pointe des pieds, a exprimé ses doléances tragi-comiques.

Le magistrat: Mais quelle est donc cette belle dame à tête de cochon? Est-ce un animal ou un diable?

Le nain: Ah! mylord, est-ce que vous ne le savez pas? Ce n'est ni un diable, ni une femme. C'est tout simplement un ours rasé de manière à présenter une figure toute nue et qui ne ressemble à rien. M. Stephenson montre son ours tantôt assis, tantôt debout, et lui fait faire toutes sortes de gentillesses qui mettent sa vie dans le plus grand péril.

Le magistrat a répondu au malheureux Lipson de telles réclamations n'étaient pas de sa compétence, et qu'il devait s'adresser à la Cour des Requetes. C'est à ce Tribunal que sont portées les plaintes des ouvriers, apprentis et domestiques contre leurs maîtres.

Un M. V... avait perdu sa femme. Deux enfants, issus de son mariage, survivaient à leur mère. M. V... voulait leur en donner une seconde, jette les yeux sur une sœur de son épouse défunte, et se demande est-accueillie. Mais l'un et l'autre, comprenant l'impossibilité de contracter en France une union que l'art. 163 du Code civil interdit comme incestueuse, se rendirent en Angleterre, et trompant apparemment la bonne foi d'un des chapelains de l'ambassade française, obtinrent de lui la bénédiction nuptiale.

Le tribunal, en ce qui touche le prétendu mariage, considérant que V... et la demoiselle Adélaïde F..., en se présentant à l'ambassade de France, devant le chapelain français, attaché par le Roi à l'ambassade, pour être unis entre eux et recevoir la bénédiction nuptiale, n'ont point fait un contrat civil, mais seulement un acte religieux; que par conséquent il n'y a jamais eu, aux yeux de la loi française, mariage civil; considérant que les tribunaux ne peuvent prononcer la nullité d'un acte purement religieux, dans lequel n'est intervenu aucun officier ni magistrat civil, soit français, soit étranger, a déclaré M. le procureur du Roi non recevable.

Le tribunal, en ce qui touche le prétendu mariage, considérant que V... et la demoiselle Adélaïde F..., en se présentant à l'ambassade de France, devant le chapelain français, attaché par le Roi à l'ambassade, pour être unis entre eux et recevoir la bénédiction nuptiale, n'ont point fait un contrat civil, mais seulement un acte religieux; que par conséquent il n'y a jamais eu, aux yeux de la loi française, mariage civil; considérant que les tribunaux ne peuvent prononcer la nullité d'un acte purement religieux, dans lequel n'est intervenu aucun officier ni magistrat civil, soit français, soit étranger, a déclaré M. le procureur du Roi non recevable.

Le tribunal, en ce qui touche le prétendu mariage, considérant que V... et la demoiselle Adélaïde F..., en se présentant à l'ambassade de France, devant le chapelain français, attaché par le Roi à l'ambassade, pour être unis entre eux et recevoir la bénédiction nuptiale, n'ont point fait un contrat civil, mais seulement un acte religieux; que par conséquent il n'y a jamais eu, aux yeux de la loi française, mariage civil; considérant que les tribunaux ne peuvent prononcer la nullité d'un acte purement religieux, dans lequel n'est intervenu aucun officier ni magistrat civil, soit français, soit étranger, a déclaré M. le procureur du Roi non recevable.

La femme Titry, prévenue d'avoir soustrait deux paniers de fruits, avait aujourd'hui un rude adversaire à combattre devant le Tribunal de police correctionnelle. Cet adversaire était la femme Sourdieux, au préjudice de laquelle le vol avait été consommé.

à la plaignante. — Sophie Sourdieux, pour vous servir, répond celle-ci. — Votre état? — Paganèche, marchande ou cultivateur, comme il vous plaira. — Connaissez-vous la prévenue? — Je la connais par rapport à ma sœur. — Elle vous a volée? — Oui, Monsieur, fonceiement; elle m'a fait une escroquerie que je n'attendais pas d'un sexe pareil au sien; c'est une femme fonceiement escroqueuse.

Le Tribunal condamne la femme Vitry à trois mois de prison, et la femme Sourdieux retourne à sa place. — Vous tu, mon petit ami, dit-elle à un ancien militaire décoré près duquel elle va gravement s'asseoir, il faut que justice se fasse!

Le Tribunal condamne la femme Vitry à trois mois de prison, et la femme Sourdieux retourne à sa place. — Vous tu, mon petit ami, dit-elle à un ancien militaire décoré près duquel elle va gravement s'asseoir, il faut que justice se fasse!

Arrivés avant-hier. Bateau de remorque Grampus, Morrison, des passes, ayant mis en mer le navire Chester et le brick Nantah — il a amené dans le port le navire Triad, de Bath, et le brick Galates, de N.-York. On dehors de la barre, brick Trent, en 27 jours de New-York, et brick Erie, en 49 jours de Marseille, ainsi qu'un brick nom inconnu. Une barque, du Broyou Lafourche, avec 800 blés mais au capitaine. Entrés avant-hier. Navire Triad, Given, de Bath, avec 125,000 pieds de planches, 20 tonneaux foin au capitaine. Brick Galates, Baltes, de New-York. Arrivés au Basin. Goel Emely, Featherstone, de Covington, avec 17,000 pieds de planches à Thomas Sue; Thomas Banks, 8 balles coton à J. Hatan et 600 passagers. MEMORANDA. Navire Lewis, Pike pour ce port, est parti de Portsmouth (N. H.) le 4 Sept. Le John, Burnham, et le Lady Douglas, parti de ce port, sont arrivés à Liverpool le 29 Juillet. En dehors de Salcombe, le 29 Juillet, le Plat, Hills, de la Nlle.-Orléans. Brick Goliath, Davis, parti de ce port, est arrivé au Havre le 27 Juillet. Brick Sabro, Wenslow, do do à Gibraltar.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC. Il sera vendu à son Escan Mercrodi, 7 Octobre. 50 balles Plaine, 30 do forte Woolseys croisés, convenables pour l'habillage des nègres. Ces articles arrivent de fabrique et seront vendus à 4 et 6 mois. 1 Octobre. JOSEPH THEODORE BAUDUC, entrepreneur, annonce au public et à ses amis qu'à commencer de Lundi 3 d'Octobre courant, ses jours d'encan seront les LUNDI, MARDI, Mercredi et Vendredi, 1er octobre. JOSEPH T. BAUDUC offre à vendre à son encan, un jeune maître de 12 ans, bon domestique, parlant Anglais et un peu Français. Cet esclave sera vendu avec toute garantie. 19 septembre.

AVIS. — Le 18 du mois de Septembre dernier, on a remis à un nègre, au cabaret N. 916, encoignure des rues Conti et Remparts, un baril de riz pour qu'il le portât au cabaret N. 9213, au coin des rues d'Orléans et Bourbon, et ledit nègre ne l'ayant pas apporté à l'endroit désigné, on prie la personne chez qui il aura pu le déposer d'en donner avis à l'un des deux cabinets, ce nègre étant bien connu, on n'a pas eu soin de prendre note du N. de sa charrette. — 1er octob.

Vente par le Marshall. Un vertu de deux alias fieri factas. A moi adressés par l'hon. F. Grim, juge président de la Cour de Cité, et par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller, j'exposerai en vente, Samedi 10 Octobre, à midi, au café de Hewlett, un Cabinet et un cheval alicin, saisis à la poursuite de A. L. Boisarme et Beignourlet. 1er. oct. I. DAUNOY — Marshal.

TRAITES SUR LA HAVANE à trois jours de rue, à vendre par SIMON CUCCIULU. 1er. oct. - 6

A VENDRE. Une MAISON briquette entre poteaux, située rue Bourgoine No. 268 entre St. Philippe et Dumaine, mesurant trente deux pieds de face sur 120 pieds de profondeur, composée de quatre appartements, chambre haute, dépense, cave et galerie; cuisine, chambre à domestique, magasin à bois, pigeonier, puits en brique, et jardin entouré de palissade. La cour, les corridors, la cave et la cuisine, sont briquetées. Ladite propriété est bien connue ayant été construite par feu Mr. François Dreux qui l'a habitée pendant nombre d'années. 29 sept.

Nouvel Etablissement.

Café d'Orléans, Rue St.-Louis No. 15, Près de la Levée. Le soussigné (arrivé dernièrement de Cuba, où il a tenu un Café du Commerce) informe respectueusement le public que le dit établissement sera ouvert Jeudi prochain, 1er Octobre. Il espère, par la manière dont il sera tenu, donner une satisfaction générale et mériter en partie l'élogement du public. Comme de coutume, il tiendra de bon Café et du Lait, qu'on servira tous les matins. 29 Sept. P. BULT.